

Voeu de Jean PICART sur les services publics en Meuse

La démolition des services publics s'accélère en Meuse comme partout en France.

Dernièrement, nous avons appris sans concertation préalable la suppression du poste de Directeur Départemental de la Poste, une décision de plus qui s'ajoute au démantèlement du service courrier.

C'est la suppression, sans concertation encore, du Tribunal d'Instance de St Mihiel et celle du Tribunal de Commerce de Verdun. A partir du 1er janvier 2009, les commerçants, les artisans, les chefs d'entreprises devront se rendre à Bar le Duc, avec un trajet de 220 km aller et retour pour les plus éloignés Montmédy ou Stenay. Je comprends l'indignation des chefs d'entreprises qui, selon certains, seraient victimes de représailles électorales après le scrutin législatif dans le nord meusien.

Ce sera demain la suppression de postes d'enseignants et de collèges, la suppression de postes dans certains services dans nos hôpitaux au nom de la T2A à 100%, au nom d'une calculette impitoyable.

C'est déjà la démolition de ce qui reste de la DDE et de services efficaces et utiles pour nos collectivités qui devront se tourner vers le privé. Déjà, on m'a tout récemment écrit que la DDE ne pourrait assurer certaines prestations aux communes faute d'un personnel suffisant.

Et je ne parle pas ici de la fusion police gendarmerie qui pourrait conduire à la suppression de brigades : bonjour les dégâts dans un département rural comme le nôtre. Je n'aborde pas ici, mais cela va sans dire, la responsabilité pleine et entière de l'Etat au nom de directives européennes que j'ai combattues à l'époque du référendum sur le traité européen et qui prônaient la disparition des services publics.

Il est grand temps d'exiger un arrêt de ces démantèlements la plupart du temps sans concertation. Je formule le souhait d'une intervention énergique, unanime de l'assemblée départementale dans ce but.

ARTICLE EST REPUBLICAIN DU 14.02.2007

Article publié par Jean PICART dans l'Est Républicain du 14.02.2007 sur les l'augmentation des impôts départementaux

" Les éléments fournis par Arsène LUX et Gérard ABBAS sont incomplets : je souhaite apporter un éclairage supplémentaire sur la fiscalité.

N'oublions pas que les bases d'imposition augmentent chaque année sur décision de l'Etat soit + 1,8 % en 2007.

A cette augmentation, s'ajoute la hausse des taux d'imposition : 3 % de plus cette année pour le Conseil Général soit une incidence globale de 5 %.

Prenons l'exemple de ma taxe sur le foncier bâti, un petit 100 m².

Le taux d'imposition du Conseil Général : 18 % en 2006, passera à 18,54 % en 2007, soit une augmentation effet « taux » et effet « base » confondus de 10 euros pour le seul département, soit un total de 225 €.

Quant à la région, elle augmente ses taux de 18 % qui passera de 2,27 % en 2006 à 2,67 % en 2007. Je lui verserai 32 € cette année soit 5 € de plus. A ces augmentations, il convient en outre d'ajouter celles de la commune ou de la Codecom.

En débat d'orientation budgétaire, j'ai protesté contre ces augmentations qui seront répercutées sur l'ensemble des contribuables propriétaires de leur logement, non seulement ceux qui sont au dessous du seuil de pauvreté, qu'ils aient une activité professionnelle ou qu'ils soient retraités ou bien encore ceux qui sont légèrement au dessus de ce seuil mais qui rencontrent des difficultés. Les impôts locaux pèsent très lourds, d'autant plus lourds que 30 000 Meusiens vivent sous le seuil des bas revenus. C'est en Meuse que ce nombre augmente le plus fortement selon l'Ecoscopie de la Meuse réalisée par l'inter consulaire.

Enfin, pour illustrer, j'ai donné l'exemple au Conseil Général d'une veuve dont la pension de reversion tourne autour de 700 à 800 euros.

Pourquoi ces augmentations des impôts départementaux ou régionaux ? Elles sont la conséquence des transferts de charges de l'Etat sur les collectivités qui ne sont pas intégralement compensées, loin de là !

De 2002 à 2007 inclus, toutes les augmentations des impôts du département de la Meuse sont justifiées par ces transferts et plus particulièrement les dépenses sociales comme en témoignent les chiffres ci-dessous relatifs au R.M.I. (Compte Administratif 2006) :

- *Dépenses = 18 M d'euros*
- *Recettes = 13,5 M d'euros*
- *Différence à la charge du département = 4,5 M d'euros*

Le budget 2007 enregistre une nouvelle flambée des dépenses de RMI : 20 M d'euros et 13,6 M d'euros de recettes soit un différentiel de 6,4 M d'euros.

Ces compensations sont calculées par rapport à 2003, mais l'Etat a oublié que le nombre de bénéficiaires du R.M.I. a augmenté de 20 % depuis cette date.

Il est grand temps d'exiger un moratoire sur la décentralisation et son coût à la charge des départements et des régions. C'est ce que j'ai demandé au Conseil Général le 31 décembre 2006 et le 8 février 2007.

Mais, pour le moment, comme sœur Anne, je ne vois rien venir.

Je rappelle tout de même qu'un récent rapport du Sénat a évalué, de son côté, le coût de la décentralisation à 64 Millions d'euros, l'Etat n'accorderait que 34 Millions de compensation.

SUPPRESSIONS DE POSTES DANS LES ECOLES ET COLLEGES – SEANCE DU 08.02.2007

Voeu de Jean PICART sur la suppression de postes dans les écoles et collèges en Meuse

Comme chaque année à la même époque, notre département est confronté à la menace de suppression de 33 postes et de 21 classes pour seulement 5 ouvertures, avec pour conséquence une augmentation des effectifs par classe à 26, 27 voire 30 élèves dans les groupes scolaires : réduction des budgets publics nationaux oblige ...

Pour les collèges de la Meuse, la rentrée prochaine sera amputée de 572 heures hebdomadaires alors que la baisse d'effectifs n'est que de 120 élèves.

Je tiens à vous rappeler la position adoptée par l'assemblée départementale unanime formulée au CDEN par le Président lui-même en Janvier 2005 tendant à exiger un moratoire de trois ans sur toute décision de réduction de poste ou de fermeture d'établissement que ce soit dans le premier ou le second degré. Ce moratoire était annoncé dans l'attente d'un état des lieux relatif aux regroupements dans le premier degré de même qu'à la sectorisation des collèges non encore établie à ce jour.

Dans le droit fil de cet engagement, j'émet le vœu que l'assemblée départementale se prononce unanimement contre les retraits des postes dans les écoles et collèges meusiens.